

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

GIP GPV rive droite - Soutien au projet de création du socialLab (laboratoire urbain d'innovation sociale) - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En 2014, à la suite du nouveau cadre réglementaire lié à la loi du 21 février 2014, Bordeaux Métropole a pris la compétence politique de la ville, avec une évolution dans la prise en compte de la thématique. Ainsi, la nouvelle politique de la ville favorise une approche transversale des enjeux liés à l'emploi, à la cohésion sociale et à l'environnement urbain dans les quartiers prioritaires et le devenir du dispositif zone franche urbaine (ZFU) est désormais conditionné à une stratégie de développement économique.

De plus, les maires des quatre communes de ce territoire (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) réaffirment la poursuite du projet de territoire avec le maintien d'une ingénierie associée. Ainsi, un contrat de ville de nouvelle génération est élaboré pour la période 2015-2020, entre l'Etat, les communes et Bordeaux Métropole, avec un pilotage à l'échelle de la Métropole et de ses quartiers prioritaires.

Aussi, notre établissement a conforté son partenariat opérationnel avec le Groupement d'intérêt public (GIP) du grand projet des villes (GPV) rive droite. Un soutien au fonctionnement de cette structure de coopération institutionnelle a été adopté le 10 avril 2015 (délibération N° 2015/104).

En complément, la démarche « rive droite : territoire entrepreneur » a été développée par le GIP-GPV rive droite afin de garantir la cohérence du projet économique à l'échelle du territoire.

Un positionnement comme laboratoire d'innovation sociale au cœur de la Métropole est souhaité, en lien avec d'autres initiatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une déclinaison opérationnelle sur la période 2015 – 2017 est proposée à titre expérimental, adossée au contrat de ville et portant sur les sept quartiers prioritaires de la rive droite, et sur le périmètre de la ZFU (Cenon, Lormont, Floirac et Bordeaux).

Pour débuter la phase pré-opérationnelle de la démarche « rive droite : territoire entrepreneur », deux axes sont identifiés :

1^{er} axe : un accompagnement dans la construction d'une nouvelle offre immobilière

Un parcours immobilier intégré destiné aux entreprises est étudié, avec :

- des pôles de proximité, espaces dédiés aux activités de commerces et services, lieux d'émergence de projets au cœur des quartiers, notamment le quartier Dravemont à Floirac, le quartier Génicart à Lormont et le quartier Palmer à Cenon,
- un centre d'affaires de quartiers (CAQ), situé à Lormont. Il s'agit d'un dispositif, labellisé par la Caisse des dépôts et consignations, proposant des locaux de bureaux « clés en mains » à loyer modéré,
- des pôles consacrés à l'activité artisanale et productive, et aux très petites entreprises/petites et moyennes entreprises (TPE/PME), pour lesquelles les perspectives de développement restent insuffisantes sur ce territoire. Les sites Henri Sellier à Cenon et Jean Prévôt à Bassens sont envisagés,
- Enfin, l'offre immobilière existante (hôtels d'entreprises et pieds d'immeuble) sera réétudiée autour d'un partenariat public/privé entre collectivités, associations et bailleurs. Actuellement 62 entreprises sont hébergées dans 3 hôtels d'entreprises.

Cette offre d'hébergement diversifiée, avec des bureaux et des espaces de travail partagés (coworking, open spaces), constitue une réponse aux besoins des porteurs de projet. Aujourd'hui, 9 % des entreprises de la Métropole sont implantées sur ce territoire, soit 4 793 établissements, et 25 000 emplois.

2^{ème} axe : L'implantation d'un laboratoire urbain d'innovation sociale, le « socialLab »

Avec l'émergence d'une tête de réseau dénommée « socialLab », la mobilisation des partenaires et acteurs locaux doit répondre à plusieurs priorités :

- faire émerger un lieu de préfiguration pour démarrer l'animation et l'accompagnement des entrepreneurs issus des quartiers identifiés comme prioritaires,
- donner une lisibilité et visibilité économique au réseau d'innovation sur la rive droite. Ce lieu d'une coopération nouvelle entre acteurs privés et publics, en lien avec les actions métropolitaines et régionales déjà engagées, doit être moteur pour la création d'activités économiques et d'emplois sur le territoire. Une complémentarité renforcée des acteurs autour de la création d'activités est ainsi recherchée,
- permettre des connexions avec les dispositifs d'animation de ce territoire, notamment ceux qui favorisent la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers Politique de la ville, tels le dispositif « Cité Lab » porté par la Caisse des dépôts et consignations et le Point d'information création des quartiers (PICQ) de Floirac, service d'information et d'orientation en proximité pour la création d'entreprise,
- développer autour de l'innovation sociale un réseau sur la rive droite des acteurs économiques pour des liens avec les acteurs métropolitains, auteurs d'initiatives et de sites existants : Darwin, Node, La Ruche, La Cité Numérique.

Le projet de création d'un lieu emblématique, le socialLab, repose sur *deux sites structurants*, reliés par une passerelle piétonne au dessus du boulevard routier (côte des quatre pavillons) :

1er site : le Rocher Palmer situé à Cenon

Ce lieu est actuellement dédié aux cultures et musiques du monde. Afin de permettre à ce site de devenir un nouveau lieu de référence autour de la création et de la formation numérique, il est prévu la création d'une couveuse pour les entrepreneurs culturels, d'un pôle de formation à la création numérique, d'un espace numérique partagé et d'un laboratoire collaboratif de fabrication numérique.

2ème site : la Buttinière située à Lormont

Sur 2 000 m², le projet de création d'un pôle d'innovation sociale, lieu transdisciplinaire, dont la livraison est prévue pour 2017, prévoit :

- *un espace dédié à l'hébergement et à l'accompagnement*, en réponse aux besoins des porteurs de projets et des entreprises.
Des espaces de travail partagés, avec la présence de plusieurs acteurs de l'accompagnement : les coopératives d'activités et d'emplois Coop Alpha et Coop et Bat, Aquitaine Active, ATIS La fabrique à initiatives, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) d'Aquitaine, l'antenne métropolitaine de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), les directions régionales de l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) et de l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ).
Les acteurs seront présents soit par l'implantation in situ de leur siège, soit lors de permanences à organiser.
- *un pôle de services innovants*, qui s'articule autour :
 - d'un « hall de gare », avec un espace de convivialité et un projet de conciergerie de services,
 - d'un laboratoire culinaire partagé, conçu comme une cuisine professionnelle destinée à tous les entrepreneurs qui se lancent ou développent leur activité culinaire.
En complément d'un lieu de production, un espace dédié à la vente est prévu, ainsi qu'un espace de dégustation/restauration,
 - des espaces de ventes (boutiques éphémères), et/ou des espaces de showroom,
 - d'un lieu de promotion touristique de la rive droite projeté en lien avec l'Office de tourisme métropolitain.

Au financement du fonctionnement du GIP-GPV rive droite, il est donc proposé aujourd'hui d'ajouter une participation complémentaire et spécifique liée à la politique de développement économique menée par Bordeaux Métropole.

Au titre de l'amorçage du volet développement économique du projet de territoire « rive droite : territoire entrepreneur », un soutien au projet de création du socialLab, laboratoire urbain d'innovation sociale, d'un montant de 105 000 €, est souhaité pour la période 2015-2017, conformément au contrat de co-développement 2015-2017 (soit 35 000 € par an). Ce soutien annuel représente près de 27 % du soutien des partenaires financeurs.

Ainsi, cette année, Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 35 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 130 000 € TTC réparti comme suit :

DEPENSES	MONTANT (€)	RECETTES	MONTANT (€)	%
Achats	10 000			
Achats non stockés de matières et fournitures	10 000	Subventions d'exploitation	130 000	100%
		Région	30 000	23,05%
Services extérieurs – Sous-traitance générale	60 000	Bordeaux Métropole	35 000	27%
Mission d'aménagement et usages du " social Lab "	5 000	Commune(s)	25 000	19,2%
Mission de programmation (montage financier et économique) - Centre d'affaires de quartiers	25 000	Fonds européens	30 000	23,05%
Travail sur les fonctions du pôle d'innovation sociale + Prestations d'animation + montage économique et financier et gestion/exploitation du site	25 000	Caisse des dépôts et des consignations	10 000	7,7%
Aménagement technique (phase APS) et chiffrage prévisionnel du laboratoire culinaire partagé	5 000			
Autres services extérieurs	7 000			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 000			
Déplacements, missions et réceptions	2 000			
Charges de personnel	53 000			
Rémunérations du personnel	50 000			
Charges sociales	3 000			
	TOTAL 130 000		TOTAL 130 000	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le décret n° 2014/1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant la compétence en matière de développement économique exercée de plein droit par Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2014/0662 du 31 octobre 2014 portant adoption de l'avenant n°7 à la convention constitutive sur la nouvelle dénomination du groupement : le Groupement d'intérêt public du grand projet des villes rive droite,

VU la délibération n° 2015/104 du 10 avril 2015 concernant le versement de la subvention de fonctionnement 2015, participation métropolitaine au Groupement d'intérêt public du grand projet des villes rive droite,

VU la délibération n° 2015/0332 du 26 juin 2015 relative aux contrats de co-développement 2015-2017, avec notamment les fiches d'action de Lormont n° 12,

VU la délibération n° 2011/0156 du 25 mars 2011 concernant l'adoption du Schéma métropolitain de développement économique (SMDE),

VU la décision prise par le conseil d'administration du 28 novembre 2014 portant approbation du budget 2015 du Groupement d'intérêt public du grand projet des villes rive droite,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien à la création du socialLab, laboratoire urbain d'innovation sociale, participe bien à la déclinaison opérationnelle du volet économique de la démarche « rive droite : territoire entrepreneur » suivie par GIP-GPV rive droite, et que la demande de subvention à ce titre est justifiée pour l'année 2015,

DECIDE

Article 1: l'attribution d'une subvention de 35 000€ au Groupement d'intérêt public du grand projet des villes rive droite pour engager la phase pré-opérationnelle utile à l'émergence du projet « socialLab ».

Article 2: Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3: l'inscription de la dépense relative au règlement de la subvention au chapitre 65, article 657358, fonction 90, budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. ALAIN JUPPÉ

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015